

FICHE DOMAINE : Romans jeunesse

✚ **Quoi ?** : ensemble des œuvres de fiction en prose, récits d'imagination, destinées aux jeunes de 6 à 18 ans. Sont représentés : roman policier, roman de science-fiction, récit fantastique, roman psychologique, roman historique, nouvelle, fantasy, fable, roman autobiographique, roman épistolaire, roman d'aventure. **Ce secteur est régi par une loi spécifique** : loi N°49956 du 16 juillet 1949 relative aux publications destinées à la jeunesse, modifiée par l'article 14 de l'ordonnance du 23 décembre 1958, et par la loi du 4 janvier 1967

Le support imprimé est complété par l'acquisition **de livres audio** (MP3 ou autre).

Le support numérique vise la complémentarité du fonds imprimé et privilégie les nouveautés, best-sellers, titres à forte rotation.

✚ **Public cible** : jeune public et adolescent. Il convient d'**adapter** le choix de ces acquisitions en fonction des **niveaux d'âge** :

- **Lecteurs débutants** (6-8 ans) : vers une autonomie de lecture. Des illustrations accompagnent le texte et en facilitent la compréhension. Histoires **courtes**, rédigées avec un vocabulaire **simple**.
- **Lecteurs confirmés** (8-12 ans) : le texte comporte un vocabulaire plus **riche** et des phrases plus **complexes**.
- **Lecteurs adolescents** (12-15 ans) : le lecteur est **autonome** et tous les genres peuvent être représentés.
- **Grands adolescents et jeunes adultes** : fictions qui se trouvent à la **frontière** entre littérature jeunesse et littérature adulte. Ces romans sont repérables à l'aide d'une bande bleue, et ceux dont le contenu peut heurter la sensibilité sont classés en adultes.

✚ **Objectifs** : soutenir l'apprentissage de la lecture déjà ébauchée grâce aux albums. Favoriser la détente et le plaisir de lire. Faire découvrir des styles d'écriture différents. Offrir un large panorama de maisons d'éditions. Favoriser l'accès aux œuvres par l'écoute de textes enregistrés. Permettre au jeune lecteur de **passer** d'une littérature jeunesse à une littérature adulte à travers **différents niveaux de lecture**, tout en veillant à **répondre** à ses **préoccupations** et **interrogations** sur le monde qui l'entoure et l'habite.

✚ **Politique d'exemplarisation** : liée à la demande et/ou à la qualité.

Nombre d'exemplaires achetés par titre : de 1 (adolescents-jeunes adultes) à 4 (lecteurs débutants).

✚ **Règles de sélection et exclusions** :

L'accent est **particulièrement mis sur les premières lectures** (6-8 ans).

Face à une nouvelle demande, la médiathèque départementale acquiert aujourd'hui des romans s'adressant à des enfants dyslexiques ou malvoyants, de même que des fictions en langue étrangère.

Sont exclus de l'achat : livres gadget, produits dérivés, copies de séries TV, adaptations de mauvaise qualité, ouvrages inadéquats par rapport au public visé.

Soutien raisonné aux auteurs, illustrateurs et éditeurs locaux.

Règles définies pour l'office :

Tous les éditeurs sont représentés, sauf les éditions scolaires et pédagogiques, et certains éditeurs de grandes surfaces (Piccolia, Hemma...).

✚ **Règles de désherbage** :

Élimination de tout roman abîmé ou jauni.

Réduction du nombre d'exemplaires d'un même titre.

Suppression des ouvrages de plus de 10 ans, y compris du fonds local. Néanmoins, un titre de chaque auteur jeunesse significatif, de même qu'un classique, peut être conservé ou racheté si nécessaire.